

Assurance pneus

Document d'information sur le produit d'assurance

Assureur: Great Lakes Insurance SE, filiale Baar (Munich Re)
Intermédiaire: i-surance AG

Contrat collectif d'assurance
avec Tirendo Holding GmbH
En date de 2/2018

Ce document a pour but de vous informer de l'essentiel du contenu de votre contrat d'assurance. Vous trouverez les informations complètes dans vos documents d'assurance (facture avec confirmation d'adhésion et conditions générales d'assurance). Afin d'être correctement informé, nous vous prions de lire attentivement tous les documents.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une assurance pneus. Celle-ci vous protège des conséquences financières de l'endommagement ou de la destruction de vos pneus nouvellement acquis.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Quels risques sont assurés ?

- ✓ Dommages occasionnés par des objets pointus (par ex. clou, verre, trottoir)
- ✓ Crevaisson
- ✓ Acte de vandalisme

Quels pneus sont assurables ?

- ✓ Pneus pour voitures, motos, véhicules utilitaires ou minibus jusqu'à un poids total autorisé en charge de 7.5 tonnes ainsi que les pneus pour véhicules tout-terrain
- ✓ Pneus neufs commandés chez Tirendo
- ✓ Pneus à usage privé (pas de pneus utilisés à des fins professionnelles)

Qu'est-ce qui est remboursé ?

- ✓ Remboursement des frais de remplacement par un pneu neuf de modèle et de marque identique
- ✓ En cas de sinistre réparable, remboursement des frais de réparation du pneu



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Vol du pneu assuré ou du véhicule
- ✗ Usure normale ou excessive du pneu
- ✗ Dommages dont un tiers doit répondre
- ✗ Dommages résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de l'assuré
- ✗ Frais consécutifs au sinistre, comme par ex. les frais de dépannage ou de montage
- ✗ Frais pour le pneu situé sur le même essieu qui n'est pas assuré ou endommagé
- ✗ Dommages consécutifs à des pratiques sportives telles que courses et rallyes
- ✗ Dommages survenus lorsque les profilés du pneu assuré sont inférieurs à 3 mm
- ✗ Dommages consécutifs à un accident de la route
- ✗ Dommages causés par un tiers suite à une intervention inappropriée



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! En cas de sinistre assuré avec remplacement du pneu, une franchise est appliquée par pneu assuré d'un montant de 25% du prix d'achat la 1^{ère} année et de 50% la 2^{ème} année à compter de la date d'achat du pneu.
- ! Le montant du remboursement est limité à CHF 300,00 par pneu.



Où suis-je couvert ?

- ✓ La couverture d'assurance s'applique exclusivement aux dommages survenus en Europe (conformément à l'attestation d'assurance internationale „carte verte“).



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez déclarer un sinistre de façon complète et exacte dans un délai de 10 jours
- Dans le cas d'un acte de vandalisme, vous devez immédiatement porter plainte auprès de la police
- En cas de remplacement du pneu, vous devez acquérir le nouveau pneu de modèle et de marque identique chez Tirendo



Quand et comment effectuer les paiements ?

Le montant de la prime d'assurance de CHF 4.90 par pneu pour une couverture d'un an et de CHF 8.90 par pneu pour une couverture de deux ans est à payer immédiatement lors de l'achat des pneus et de l'adhésion à l'assurance. Le paiement est à effectuer à l'aide des moyens de paiement proposés par Tirendo lors de la commande.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture d'assurance prend effet à compter de la date d'achat des pneus avec adhésion à l'assurance. Cette date est indiquée sur la facture. La couverture expire après 12 mois pour une couverture d'un an et après 24 mois pour une couverture d'une durée de deux ans. La couverture d'assurance prend fin prématurément en cas de remplacement du pneu suite à un sinistre assuré ou en cas de perte ou de destruction totale du pneu assuré même si le sinistre n'est pas couvert.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La couverture d'assurance expire automatiquement à la fin de la durée choisie de 12 ou 24 mois sans qu'une résiliation ne soit nécessaire.